

HAUTE-LOIRE André Gory assume après l'attaque de ses abeilles

L'apiculteur reconnaît une faute

C'est de ma faute. » André Gory s'en veut et n'a « pas fermé l'œil de la nuit », après l'attaque d'abeilles, survenue mardi.

Une enquête est en cours.

L'apiculteur, qui fêtait ce jour-là ses 58 ans, n'est pas prêt d'oublier ce jour où ses abeilles ont attaqué un couple de randonneurs alors qu'il était en train de récolter le miel, au hameau des Rosières, sur la commune du Brignon (voir notre édition du mercredi 3 juillet), là où ses soixante-dix ruches étaient installées au bord du chemin, « en trois endroits », distants chacun d'une quarantaine de mètres.

« Je ne les ai pas vus passer [les randonneurs], sinon je serais intervenu tout de suite. Je serais allé les enfumer ou j'aurais sorti les couvertures qui se trouvaient dans mon véhicule », regrette-t-il.

Selon lui, la récolte affole chaque fois les « Noires du pays », une espèce « un peu plus agressive » par nature que d'autres. D'autant plus que « le temps était orageux, ce qui renforce leur agressivité », indique-t-il.

Enquête ouverte

Au bord du chemin de la Seyre, « il y avait ce jour-là soixante-dix ruches », précise l'apiculteur expérimenté (vingt-deux ans de métier). Chacune contenait « entre 50.000 et 80.000 insectes », poursuit le résident de la commune de Cussac-sur-Loire.

Les ruches se trouvaient à dix mètres du chemin. L'apiculteur n'ignore pas qu'il n'était pas en règle et dit prendre ses responsabilités. Mais à son sens, « ça n'aurait rien changé. J'aurais été en règle, ça n'aurait pas empêché l'attaque », estime-t-il.

Une enquête pour « blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas trois mois par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence » a été confiée au Groupement de gendarmerie de la Haute-Loire. « La qualification de l'infraction pourra être adaptée l'évolution de santé de la victime hospitalisée », précisent les militaires.

Désormais, André Gory n'espère qu'une chose : que le randonneur gravement blessé « s'en tire ». Hier matin, il a contacté la promeneuse pour prendre des nouvelles. Elle est sortie hier après-midi de l'hôpital. Le sexagénaire, en revanche, était, hier, toujours hospitalisé à Saint-Étienne et son pronostic vital était encore engagé.

Le maire du Brignon a pris un arrêté interdisant l'accès à la zone, d'où les ruches ont été enlevées.